

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Tél. : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 2 JUIN 2025****OBJET DE LA DELIBERATION TRANSFERT DE GESTION DE LA PRISE DU CONTRAT 10767 ET DE LA RIGOLE DE ST ROMAIN A L'ASA DU SECTEUR DE L'HOPITAL SOUS CONDITIONS DE REALISATION DE SON PROJET D'AMELIORATION DE RESEAU**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **12** membres et 4 membres représentés par pouvoir accordé, soit **16 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSE Chantal	12-	M. VERNET Gérard
3-	M. CHAZAL Jacques	13-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	15-	
6-	M. FAYARD Stéphanie	16-	
7-	M. FRECON Laurent	17-	
8-	M. FRECON Sébastien	18-	
9-	M. OGIER Yvan	19-	
10-	M. REBOUX Georges		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. REVEILLE Yves

Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à Mme BROSE Chantal
M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. COUCHAUD Patrice
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à M. SANIAL Jean

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Monsieur le Président expose les points suivants :

- le projet de l'ASA du secteur de l'HOPITAL qui consiste en l'amélioration de son réseau d'irrigation par aspersion,
- le SMIF a en gestion une prise d'un particulier sur la branche principale du Canal du Forez (contrat n° 10767) et la rigole de St-Romain qui dessert gravitairement de l'abreuvement et un forfait jardin.

Dans la continuité de la démarche de la suppression des rigoles gravitaires, Monsieur le Président propose au Comité de valoriser cette économie d'eau potentielle attachée à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250602-C09-20250602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

l'abandon de la prise située en amont de la rigole et à l'abandon de la rigole de St-Romain dans le cadre du projet d'amélioration du réseau de l'ASA du secteur de l'HOPITAL.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Décide le principe de transférer la gestion de la rigole de St-Romain à l'ASA du secteur de l'HOPITAL.
- Décide de conditionner ce transfert à :
 - o l'obtention des subventions et des autorisations nécessaires à la réalisation du projet de l'ASA du secteur de l'HOPITAL,
 - o La réalisation dans le cadre de ce projet de la mise en réseau sous pression de ladite rigole pour desservir les souscripteurs actuels du SMIF.
- Décide de maintenir l'alimentation en eau des irrigants jusqu'à la mise en service dudit réseau,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 2 juin 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX

